

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 août 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCE:**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 1192**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 août 2019, en y retirant les articles 20.015, 30.003, 40.006 et 40.010, et en y ajoutant les articles 40.013, 50.002 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE19 1193**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE19 1194**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE19 1195**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM16 1056) pour la fourniture de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction, pour une période de 12 mois, soit du 29 septembre 2019 au 28 septembre 2020, pour une dépense estimée à 638 500 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1190138001

---

**CE19 1196**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2020, de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. (CG17 0430) pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 17-16076;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1195296001

---

**CE19 1197**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 131 541,31 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Environnement Routhier NRJ inc. (CA14 20 0323) et Gaston Contant inc. (CM15 1096) pour la gestion des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput, majorant ainsi le montant total des contrats de 10 363 215,29 \$ à 12 291 064,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 319 731,20 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 106 577,77 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1196320002

---

**CE19 1198**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de trois ans, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 3 010 754,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17625 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 451 613,13 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 150 537,71 \$ à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1196320003

---

### CE19 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 183 471,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17693;
- 2 - d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1193438014

---

### CE19 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 899 129,54 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés aux firmes ci-après désignées pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 407 131,56 \$ à 5 306 261,10 \$, taxes incluses;

<b>Adjudicataires</b>	<b>Numéros d'appels d'offres</b>	<b>Montant avant variations de quantités et contingences Toutes taxes incluses(TTC)</b>
Transport Camille Dionne inc.	15-14613	81 519,93 \$
Location Guay inc. (9154-6937 Québec inc.)	15-14613 16-15515	255 180,69 \$
JMV Environnement inc.	16-15515	49 069,96 \$
Y. & R. Paquette inc.	14-13545	363 504,04 \$
Montant total		749 274,62 \$

- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 112 391,19 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 37 463,73 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197711010

---

**CE19 1201**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à 9304-9179 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 473 757,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17726 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 221 063,55 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 73 687,85 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1196320001

**CE19 1202**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de deux ans et de trois ans, les contrats pour la location de machinerie pour les lieux d'élimination de la neige, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17714 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Entreprises</b>	<b>Lots</b>	<b>Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (taxes incluses)</b>
JMV Environnement inc.	1	173 955,07 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	2	62 717,14 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	3	104 528,57 \$
JMV Environnement inc.	4	58 119,28 \$
JMV Environnement inc.	5	190 261,18 \$
JMV Environnement inc.	6	201 768,91 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc.	7	98 077,27 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	8	104 528,57 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	9	69 306,61 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	10	99 801,52 \$
JMV Environnement inc.	13	120 705,18 \$
JMV Environnement inc.	14	120 971,54 \$
JMV Environnement inc.	15	98 109,03 \$
JMV Environnement inc.	16	98 109,03 \$
JMV Environnement inc.	17	98 109,03 \$
JMV Environnement inc.	18	228 343,04 \$
JMV Environnement inc.	19	134 777,84 \$

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour deux périodes hivernales (hiver 2019-2020 et 2020-2021), les contrats pour la location de souffleuses à haute puissance pour le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17714 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<b>Entreprises</b>	<b>Lots</b>	<b>Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (taxes incluses)</b>
9304-9179 Québec inc.	11	545 666,75 \$
9304-9179 Québec inc.	12	604 048,47 \$

- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 481 785,61 \$ à titre du budget de variation de quantités;

- 4 - d'autoriser une dépense au montant de 160 595,20 \$ à titre de budget de contingences;

- 5 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197711011

---

### **CE19 1203**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture des serveurs en lame UCS (lot 1) et d'équipements de stockage de masse (lot 2);
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires pour chacun des lots, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17596 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b><u>Firmes</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Informatique Pro-Contact inc.	Lot 1: Serveurs en lame UCS	1 722 953,26 \$
3686035 Canada inc. (Images et Technologies)	Lot 2: Stockage de masse	1 387 041,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1198410001

---

**CE19 1204**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 \$, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 \$ à 10 801 716,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1195035003

---

**CE19 1205**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux;
- 2 - d'accorder à Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 833 362,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17660 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1190206003

---

**CE19 1206**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest Information and Learning, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2022, pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader (anciennement Newspaper Direct Library Press Display), pour une somme maximale de 130 956,53 \$, en dollars américains, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément à son offre de service en date du 14 juin 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1197962001

---

**CE19 1207**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, ESII Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution de gestion de file d'attente (GFA), pour tous les points de service des Bureaux Accès Montréal (BAM) et des Bureaux des permis, situés dans la ville centre et dans les 19 arrondissements, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 453,43 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17417;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 24 400 \$ au net en 2020, de 39 700 \$ au net en 2021 et un ajustement récurrent de 43 400 \$ au net à compter de 2022;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197655008

---

**CE19 1208**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 215, 67 \$, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 \$ à 1 363 212, 99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1198113004

---



**CE19 1209**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 727 748,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 \$, au net, à compter de 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1191073002

---

**CE19 1210**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 \$, taxes incluses (CG14 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 \$ à 3 092 353,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de prolongation du contrat de support et de maintenance (VDMSUP-002) entre la Ville de Montréal et la firme Finlogik inc., modifiant la convention de services pour les clauses d'augmentation annuelle du contrat de 4 % à l'IPC canadien;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1191629001

---

**CE19 1211**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisés pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds, pour une somme maximale de 305 233,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 5 juin 2019;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1197092001

---

**CE19 1212**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Médecins du Monde, organisme à but non lucratif reconnu, pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la mise en œuvre d'un service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), se terminant le 18 septembre 2020, pour une somme maximale de 113 786 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du BINAM du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet de convention de services pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1197798007

---

**CE19 1213**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Clément de Gaulejac, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Bottes de pluie » qui sera intégrée à la bibliothèque Maisonneuve, pour une somme maximale de 221 326,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1190552003

---

**CE19 1214**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour des travaux de déplacement de lignes ou de branchements existants à proximité de la future intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 157 023,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1197231038

---

**CE19 1215**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 229 115,02 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de réfection de la toiture et de la pierre du Pavillon du Jardin des Merveilles;
- 2- d'accorder à Couverture Montréal Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 882,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5991;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 232,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1191029002

---

**CE19 1216**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 476,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19024-172689-C;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1193438010

---

#### **CE19 1217**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 247 219,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser des travaux d'encastrement d'un vérin au garage Saint-Michel;
- 2- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 190 168,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5951;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 525,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1191029003

---

#### **CE19 1218**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de la toiture et de remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39, situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 672 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14149;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 300,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 135 394,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1198304009

---

**CE19 1219**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CTMIR Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie, d'égout et d'électricité dans le dépôt à neige, situé à la 46<sup>e</sup> avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 549 252,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446110;
- 2- d'autoriser une dépense de 354 925,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 130 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1197231056

---

**CE19 1220**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre dans l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 800,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10307;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1197909003

---

**CE19 1221**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection complète de la toiture et des lucarnes de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, située au 295, chemin Senneville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 265,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5992;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 053,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 28 710,41 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1198009001

---

#### **CE19 1222**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser un transfert de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 \$ à 1 554 422,92 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1191029001

---

#### **CE19 1223**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17642;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1194804001

---

**CE19 1224**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 601 072,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1695 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1196850001

---

**CE19 1225**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 398 939,73 \$, taxes incluses, pour tenir compte du coût réel des travaux, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM15 0965), relatif au projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 101 230,55 \$ à 1 500 170,28 \$, taxes incluses
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1186676002

---

**CE19 1226**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2018 prévus au contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 \$ à 3 062 722,35 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1190029005

---

#### **CE19 1227**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration (numéro 201217) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation des ponts du boulevard Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 40 (structures 81-03234A-B et 81-03235A-B), dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-17);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 12 165 504,75 \$, taxes incluses, conformément à l'entente 201217;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1187000010

---

#### **CE19 1228**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente d'engagement de confidentialité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec afin d'accéder aux informations de l'étude d'Hydro-Québec sur l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le secteur résidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1197534003

---



**CE19 1229**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal fait don à la Ville de Lethbridge (Alberta) de l'oeuvre d'art public intitulée « Offrande migratoire/Migratory Gift » de l'artiste Marc Dulude, et par lequel l'artiste consent à la Ville de Montréal et à la Ville de Lethbridge une licence non commerciale de droit d'auteur relativement à cette oeuvre d'art, dans le cadre de 50 ans de jumelage entre Lethbridge et l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1177466005

---

**CE19 1230**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1197231065

---

**CE19 1231**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1184962006

---

**CE19 1232**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période de sept ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025, un terrain d'une superficie de 1791 mètres carrés, situé au nord de la rue J.-B. Martineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins d'utilisation d'un réseau de distribution électrique temporaire, pour un loyer total de 43 862,27 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1197029001

---

**CE19 1233**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'une troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période de 7 ans et 14 jours, à compter du 18 juillet 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 7448 pieds carrés situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1194565002

---

**CE19 1234**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de prolongation de prêt de locaux par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Les Œuvres du Père Sablon, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des locaux situés au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage, de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1195323006

---

**CE19 1235**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal, rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2020, un terrain d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés, connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, constitué du lot 1 999 283 et d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à des fins de stationnement temporaire non tarifé pour ses employés, pour un loyer total de 266 667 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - de retirer du domaine public la superficie requise et de verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1190515006

---

**CE19 1236**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 450 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2<sup>e</sup> étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1198410002

---

**CE19 1237**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 785 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation de l'édition 2019 l'événement des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau qui se tiendra au mois de juillet;

- 2 - de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1195877004

---

**CE19 1238**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 \$ à l'organisme sans but lucratif FACiL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre, coordonnateur de la Semaine québécoise de l'informatique libre (SQiL), qui se tiendra du 21 au 29 septembre 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1194794002

---

**CE19 1239**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 275 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Chapitre corporatif du Service des finances - dépenses de contributions aux Sociétés paramunicipales;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1197290001

---

**CE19 1240**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien total de 460 000 \$ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 425 000 \$, pour l'année 2019, pour la tenue de l'édition 2019 du Marathon international Oasis de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1194141006

---

**CE19 1241**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 219 356 \$ à la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), pour 2019, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1197798004

---

**CE19 1242**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 55 796 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest-de-l'Île (CJEOI) pour la réalisation de son projet « Ma réalité » en 2019-2020, dans le cadre du dossier relatif à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1197798006

---

**CE19 1243**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir l'édition 2019 de la FALLA;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1197195021

---

**CE19 1244**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 215 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2019, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
Ali et les princes de la rue	La relève montréalaise	50 000 \$
Événement Hoodstock	S.T.ARTS (Soutien technologique et les arts)	20 000 \$
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	Montréal à notre image: Rencontrer - Connaître - Créer des liens ensemble!	50 000 \$
Rue action prévention jeunesse	Jeux de la rue	50 000 \$
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	Roule et grimpe au TAZ	25 000 \$
TOHU, Cité des arts du cirque	FALLA 2019 - Volet employabilité	20 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1198263002

---

**CE19 1245**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 528 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (TCRI), pour la période 2019-2021, pour son projet « Nos quartiers interculturels », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1198119001

**CE19 1246**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 420 526 \$ aux quatre différents organismes ci-après désignés, pour la période de 2019 à 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);

Organisme	Projet - Période	Montant
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Citoyens Relais Ahuntsic 16 septembre 2019 au 12 mars 2021	122 060 \$
Pause Famille inc.	Artégration 14 octobre 2019 au 15 février 2021	132 614 \$
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Laboratoire Inter-citoyens de l'Est de Villeray 16 septembre 2019 au 19 mars 2021	83 496 \$
Centre Génération Emploi	À la rencontre de la diversité en emploi 16 septembre 2019 au 31 mars 2021	82 356 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1198119002

**CE19 1247**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Groupe Écosphère pour soutenir le projet Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2019 (8<sup>e</sup> édition);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1198038002

---

**CE19 1248**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, taxes incluses, à mmode la grappe métropolitaine de la mode pour l'organisation, la coordination et la gestion de deux missions d'entreprises de mode de la relève intéressées dans la commercialisation de leurs produits à l'étranger soit, à la foire Magic à Las Vegas du 5 au 7 février 2020 et au salon Coterie à New-York du 11 au 13 février 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1193931004

---

**CE19 1249**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal, pour les années 2019, 2020 et 2021, pour soutenir ses activités et propulser son volet Entrepreneuriat;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1196352001

---



**CE19 1250**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 205 000 \$ et un soutien technique estimé à 200 000 \$ à Fierté Montréal, pour la tenue des événements du festival Fierté Montréal 2019;
- 2- d'approuver les projets de convention et de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1197209002

---

**CE19 1251**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le cadre du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 767,88 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197641002

---

**CE19 1252**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
- 2- d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice à la Direction de la mobilité, à déposer une demande de renouvellement de la certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198429001

---

**CE19 1253**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum, pour la période d'avril 2019 à mars 2020, pour un montant de 8 500 euros (12 833,22 \$ CAD approximativement).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1198021002

---

**CE19 1254**

Vu la résolution CA19 19 0207 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 juillet 2019;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement de Lachine afin de rembourser les dépenses encourues de 2018 et 2019 au montant de 12 220,55 \$, taxes incluses au net, à même le programme du Passif Environnemental;
- 2- de prendre en charge les dépenses engendrées dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Ventec inc. (CA19 19 0207), et payées à même le programme du Passif Environnemental, pour une somme de 1 056 514,49 \$, pour une dépense totale de 1 290 809,96 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1197382007

---

**CE19 1255**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 504 400 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, pour ajuster le budget du Service du greffe en vue de couvrir la rémunération supplémentaire payable aux conseillers d'arrondissement afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'ajuster la base budgétaire du Service du greffe de l'ordre de 342 800 \$ pour 2020 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1190132004

---

**CE19 1256**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'affectation d'un montant de 575 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération au budget de fonctionnement 2019 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1195056002

---

**CE19 1257**

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal d'accepter l'offre de financement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec afin de contracter une marge de crédit d'exploitation de cent millions de dollars (100 000 000 \$) payable à demande aux termes d'une convention de crédit auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec aux fins de remplacer la marge de crédit existante dont l'échéance est le 25 août 2019, contractée auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ de la Société d'habitation de Montréal (SHDM), pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1196944001

---

**CE19 1258**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder le contrat pour les services professionnels de la firme Blake, Cassels & Greydon S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Blakes) afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de la demande de suspension et de la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême (500-09-026764-175);
- 2- de réserver la somme de 229 950 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de la firme Blake, Cassels & Greydon S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Blakes) relatifs à la demande de suspension et à la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1197259003

---

#### **CE19 1259**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1197711014

---

#### **CE19 1260**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), les ordonnances énumérées ci-dessous jointes au présent dossier décisionnel afin de rendre le programme d'aide financière aux établissements situés dans les secteurs suivants :

- Ordonnance numéro 34 : Secteur Saint-François-Xavier;
- Ordonnance numéro 35 : Secteur Bassin Lavigne;
- Ordonnance numéro 36 : Secteur Jarry Est (Phase 2);
- Ordonnance numéro 37 : Secteur Saint-Grégoire;

2 - de modifier les ordonnances numéros 8, 18 et 32, édictées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) pour les secteurs suivants :

- Ordonnance numéro **8-1** : Secteur Jarry Est (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension);
- Ordonnance numéro **18-1** : Secteur Saint-Paul Est (Phase 2);
- Ordonnance numéro **32-1** : Secteur Saint-Patrick (Griffintown);

Le tout en conformité avec les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1191179010

---

**CE19 1261**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 115 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre aux membres des communautés autochtones, dans le cadre de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, d'accéder gratuitement au Jardin botanique durant les heures régulières d'ouverture, entre la date d'émission et le 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1196744002

---

**CE19 1262**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel relative aux permis de stationnement universels des véhicules en libre-service, afin de déterminer le tarif pour la période de validité des permis débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190335006

---

**CE19 1263**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1194386003

---

**CE19 1264**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de déléguer la transmission à la Commission municipale du Québec des opinions requises par la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard des demandes d'exemption de taxes au Chef de section - Enquêtes, de la Direction des revenus du Service des finances, en outre des avocats en exercice au Service des affaires juridiques.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1197259002

*Règlement RCE 19-005*

---

**CE19 1265**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1184386002

**CE19 1266**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1191009002

**CE19 1267**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1539 modifiant le Règlement de zonage 1303 de la Ville de Westmount relativement aux lieux de culte, adopté le 3 juin 2019 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1198199002

---

**CE19 1268**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1190335007

---

**CE19 1269**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1198168004

---

**CE19 1270**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver rétroactivement le prêt de service d'une ressource provenant de la Sûreté du Québec pour une période additionnelle de 31 mois, afin d'occuper un poste cadre au sein du Service de l'intégrité des processus de promotion et formation sous la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, du 30 mai 2019 au 31 décembre 2021 ;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1195326003

---

**CE19 1271**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Alain Larrivée à titre de directeur de la Direction de l'eau potable dans la classe salariale FM12 (137 313 \$ – 171 644 \$ – 205 974 \$) à compter du 5 août 2019, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1198044001

---

**CE19 1272**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le déplacement temporaire en date du 5 août 2019 du cadre de direction, matricule 100159870.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1194045001

---



**CE19 1273**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2019, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1198078010

---

**CE19 1274**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 juin 2019, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198078009

---

**Levée de la séance à 10 h 40**

70.001

---

Les résolutions CE19 1192 à CE19 1274 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Mme Magda Popeanu  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville